



- 
- 
- 
- ▲ Die Organisationen von Menschen mit Behinderung
  - ▲ Les organisations de personnes avec handicap
  - ▲ Le organizzazioni di persone con handicap

## RAPPORT ANNUEL 2014

## ► Sommaire

Éditorial .....	3
AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap.....	5
Politique sociale .....	7
Égalité .....	10
Mobilité.....	13
Communication.....	16
Politique de l'association.....	19
Secrétariat général.....	21
Recherche de fonds .....	23
Finances.....	25
Comptes.....	27
Rapport de révision.....	30
Réseau.....	32
Organisations membres .....	34
Organigramme .....	37
Impressum .....	38

## ► Éditorial

2|3

**Lors de l'Assemblée des délégués 2014, AGILE.CH a adopté un nouveau slogan: «Décidons ensemble !». Cette idée directrice témoigne de notre confiance en nous-mêmes. Et c'est dans cet esprit que l'association faitière de 42 organisations de l'entraide des personnes handicapées entend célébrer l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH).**

Notre nouveau slogan exprime également le principe directeur de la CDPH: «Nothing about us without us» ou en français: «Rien sur nous sans nous». L'autodétermination est le principe suprême de notre association. Ainsi, l'ensemble du comité se compose de personnes en situation de handicap ou de proches, et le secrétariat général compte majoritairement des personnes ayant un handicap ou une maladie chronique parmi ses collaboratrices et collaborateurs. Le présent rapport annuel fait plusieurs fois mention des termes «intégration», «inclusion» et «participation». Ces notions apparaissent dans la CDPH. Mais au fait, quel est leur sens?

### **Intégration signifie adaptation au plus grand nombre**

Il est souvent demandé aux personnes handicapées de s'intégrer au marché du travail. Or, cette formulation exprime surtout qu'elles sont étrangères sur le marché du travail tel qu'il est, qu'elles ne rentrent pas dans le moule. Par là même, on les invite à s'aligner sur le marché du travail, à réprimer une partie de leurs particularités au profit d'un fonctionnement parfait, voire à y renoncer. S'intégrer veut donc avant tout dire se conformer.

### **Inclusion met l'accent sur la diversité**

Les personnes handicapées vivent souvent dans des foyers spécialisés où elles sont accompagnées par des éducatrices sociales/éducateurs sociaux et des assistantes socio-éducatives/assistants socio-éducatifs. De fait, elles sont exclues du quotidien «normal» de la majeure partie de la société et ne peuvent pas contribuer grand-chose à l'aménagement de leur vie quotidienne. Or, l'objectif de la CDPH réside dans la réalisation d'une vie autodéterminée. L'exemple d'un foyer pour personnes handicapées au bord du lac de Thounne montre que ce but est bel et bien réalisable, même dans ce contexte. Les résidentes et résidents choisissent eux-mêmes la direction de l'institution ainsi que le personnel. De plus, ils peuvent décider de l'accueil de nouveaux résidents. Ainsi ils réalisent des aspects essentiels de l'inclusion et participent au bon fonctionnement et à la pérennité de leur foyer.

### **Participation – objectif ou condition?**

Le troisième terme, celui de participation, réunit les deux notions «prendre part» et «faire partie». Les résident-e-s du foyer au bord du lac de Thounne peuvent prendre part (ou non) aux séances internes et faire partie des personnes qui prennent les décisions. C'est la notion de participation qui permet de différencier l'intégration de l'inclusion: pour une société intégrative, la participation est un objectif; pour une société inclusive, elle est une condition.

### **AGILE.CH égal inclusion**

L'Assemblée des délégués et la Conférence des présidents 2014 ont posé les aiguillages pour les personnes en situation de handicap. Et c'est dans cet esprit que le nouveau slogan s'inscrit désormais dans notre quotidien au sein du comité et du secrétariat général: décidons ensemble!

Stephan Hüsler  
Président

## ► AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap – Décidons ensemble!

4|5

**AGILE.CH est la faîtière des organisations de l'entraide des personnes handicapées en Suisse. Fondée en 1951 sous le nom d'ASKIO (Fédération suisse des organisations d'entraide pour malades et invalides), AGILE.CH compte aujourd'hui 42 organisations membres.**

En Suisse, plus de 1,4 million de personnes vivent avec un handicap. Leurs intérêts sont défendus par de nombreuses associations et organisations de tailles très diverses. L'entraide se distingue de l'aide spécialisée. La particularité des organisations d'entraide tient au fait qu'elles sont dirigées par des personnes directement concernées par un handicap.

AGILE.CH s'engage en faveur de l'inclusion, de l'égalité et de la sécurité matérielle des personnes handicapées. La faîtière défend les intérêts de 42 organisations de personnes handicapées au sens d'une politique nationale du handicap. Les organisations membres d'AGILE.CH représentent toutes les personnes handicapées, quel que soit le groupe de handicap auquel elles appartiennent, ainsi que leurs proches.

AGILE.CH se conçoit comme une force politique qui se bat pour le droit des personnes handicapées à mener une vie autodéterminée en tant que membres à part entière de notre société. AGILE.CH s'engage en outre dans les domaines assurances sociales, politique sociale et financière, emploi, intégration professionnelle, formation et mobilité.

Le secrétariat général d'AGILE.CH se trouve à Berne. Il est dirigé par des personnes concernées et emploie 9 personnes sur lesquelles se répartissent 5,5 postes à plein temps. En tant qu'association d'utilité publique, AGILE.CH est dépendante de soutiens financiers. Plusieurs milliers de donatrices et donateurs, des institutions privées et publiques apportent leur soutien à AGILE.CH et montent ainsi leur solidarité avec les personnes handicapées.

#### Chiffres-clé

Organisations membres	42
dont membres actifs	29
dont membres solidaires	13
Budget annuel	env. 1,1 million de francs

## ► Les intérêts des personnes handicapées au premier plan

6|7

**En sa qualité de leader de la défense sociopolitique des intérêts des organisations de personnes handicapées, AGILE.CH jette aussi un regard derrière les coulisses des événements médiatiques et politiques. Au besoin, elle remet en lumière les réels intérêts des personnes handicapées.**

En 2014, AGILE.CH s'est prononcée sur le projet d'envergure «Réforme de la prévoyance vieillesse 2020» et sur l'adaptation, demandée depuis longtemps, des loyers maximaux à prendre en compte dans les prestations complémentaires. Dans la perspective de la prochaine révision globale des prestations complémentaires, AGILE.CH a d'ores et déjà accompli, en interne, des travaux en prévision de la formation de l'opinion. Une réflexion approfondie a suivi sur la base du rapport de l'OCDE concernant l'emploi des personnes atteintes dans leur santé psychique. Enfin, AGILE.CH s'est engagée dans la restructuration de la nouvelle faïtière Intégration Handicap. Toutes ces activités ont été accomplies dans la perspective d'une politique nationale cohérente en matière de handicap.

### **Propre choix des thématiques**

Après l'agitation de ces dernières années ponctuées de nombreuses révisions de l'AI, AGILE.CH a jugé que le temps était venu, en 2014, de choisir elle-même les thèmes de son agenda sociopolitique. Sous la direction de la secrétaire générale adjointe d'AGILE.CH, le groupe de travail AI de la Conférence des organisations faïtières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK) s'est réuni à six reprises. Il a identifié six grands domaines thématiques, parmi lesquels il a choisi deux priorités annuelles. L'une d'entre elles était consacrée aux jeunes bénéficiaires de rentes AI. Ce choix était notamment motivé par la forte réaction des médias suite à la publication du rapport de l'OCDE «Santé mentale et emploi: Suisse». Les recherches menées par AGILE.CH ont toutefois

mis en évidence que le sujet des jeunes bénéficiaires de rentes AI avait été largement exagéré par les médias. En effet, ces dernières années, le nombre de nouvelles rentes AI accordées à des jeunes est resté relativement stable par rapport à l'effectif global. On constate en outre qu'il existe de vastes connaissances sur les maladies psychiques des jeunes et d'innombrables offres destinées à accompagner les jeunes durant le passage de l'école au monde du travail. Or, les efforts prometteurs sont souvent contrecarrés par les plans d'économie des cantons qui mettent un terme à de telles mesures d'accompagnement. AGILE.CH a procédé à un tour d'horizon critique de ce thème et synthétisé les enseignements qu'elle en a tirés dans l'intérêt des personnes handicapées. Il s'agit à présent de faire prendre conscience de ces enjeux aux médias et aux décideurs.

### **Assurance-invalidité**

C'eût été trop beau de pouvoir suivre, pour une fois, exclusivement son propre agenda. Mais afin de se maintenir en permanence à jour, AGILE.CH a également gardé un œil, en 2014, sur les activités du Parlement et de l'administration. La secrétaire générale adjointe a préparé, à l'intention du groupe de travail AI de la DOK, les bases thématiques et tactiques dans la perspective des discussions, et a coordonné les démarches visant à accompagner diverses interventions parlementaires.

Quant à la contribution d'assistance, ce sujet n'a malheureusement pas été inscrit à l'agenda politique. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) a estimé que la pratique de cette prestation de l'AI, qui existe depuis 2012, était encore trop peu instructive pour lui permettre de décider s'il fallait en poursuivre le développement, et selon quelles modalités. L'experte en assistance d'AGILE.CH a intensifié, avec d'autant plus de ténacité, le travail d'information et d'explication qu'elle effectue à ce sujet dans toute la Suisse.



### AGILE.CH mise sur le dialogue

Que ce soit au Palais fédéral, au sein du Comité AI ou de la Commission de l'AVS/AI, des délégations de la DOK lors d'échanges avec le comité de la Conférence des offices AI (COAI) ou avec le secrétariat général de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), AGILE.CH est présente sur tous les plans et contribue à ce que l'AI ne soit pas perçue uniquement comme une montagne de dettes mais comme une assurance sociale essentielle mise au service des personnes en incapacité de gain pour des raisons de santé.

AGILE.CH cherche le dialogue non seulement à l'extérieur mais aussi en interne. La secrétaire générale adjointe a entre autres pour tâche d'informer les organisations membres des révisions de la loi et d'en discuter avec elles, comme d'ailleurs d'autres thèmes sociopolitiques. Cet échange assure un large soutien au travail de défense des intérêts accompli par AGILE.CH et renforce à l'inverse la compréhension des membres d'AGILE.CH à l'égard de la politique.

### De la DOK à Intégration Handicap

Pendant près de 60 ans, AGILE.CH a marqué de son empreinte la démarche et les activités de la DOK. En 2014, la DOK a été dissoute, laissant la place, mi-2014, à l'organisation restructurée Intégration Handicap. Cette nouvelle faitière entend aborder avec un nouvel élan le regroupement des intérêts communs des personnes handicapées et de leurs organisations, dans le but de devenir une voix forte sur la scène politique. AGILE.CH est représentée au sein du comité par la secrétaire générale adjointe. Les cinq représentantes et représentants de l'entraide qui siègent au comité veulent contribuer de manière décisive à façonner l'avenir d'Intégration Handicap.

### Chiffres-clé

Présence dans des commissions, groupes de travail, délégations	9
Séances d'une demi-journée / nombre d'heures y c. préparation	29 / 155 heures
Élaboration de bases	150 heures

## ► Adhésion à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, une étape essentielle

**Durant sept ans, les personnes handicapées et leurs organisations se sont battues pour l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Date-clé de l'année: le 15 avril 2014. Ce jour-là, Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Égalité Handicap, et Christian Lohr, conseiller national, ont déposé l'acte d'adhésion de la Suisse au siège principal de l'ONU à New York. Autre événement retentissant: l'action organisée partout en Suisse par le Conseil Égalité Handicap et AGILE.CH afin de marquer les 10 ans d'existence de la loi sur l'égalité des personnes handicapées.**

En 2014, dix ans exactement après l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand), la Suisse a adhéré à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). Un événement important pour le 1,4 million de personnes handicapées et leur entourage qui vivent dans notre pays. Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Égalité, qui était présent lors de la brève cérémonie aux côtés de Christian Lohr, a parlé d'une étape essentielle pour la Suisse: «Cette adhésion est le signe que notre pays veut faire avancer l'égalité et l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.»

### **La CDPH concerne tous les domaines de la vie**

Le but de la CDPH est de réaliser l'inclusion des personnes handicapées. La Convention incite la société à changer de perspective et à réviser ses modes de pensée. Elle ne définit plus le handicap en termes de déficit mais en termes de différence, mettant en lumière les compétences et ressources des personnes handicapées. Dans une

société inclusive telle que définie par la CDPH de même que par le Conseil Égalité et AGILE.CH, les personnes handicapées prennent une part active à la vie politique, économique, sociale et culturelle. En conséquence, l'adhésion de la Suisse à la Convention renforce et concrétise le droit suisse en matière de handicap. Car contrairement à la LHand, la CDPH concerne l'ensemble des domaines de la vie.

Le Conseil Égalité accompagnera activement le processus de mise en œuvre de la CDPH. Comme l'a dit le président Pierre Margot-Cattin après le dépôt de l'acte d'adhésion à l'ONU, il va de soi que les personnes handicapées en Suisse ainsi que leurs organisations rempliront le rôle, dans le cadre de la mise en œuvre, pour lequel elles sont prédestinées, à savoir le rôle de partenaires constructives et d'observatrices critiques.

Au plus tôt mi-2016 – deux ans après l'entrée en vigueur de la Convention – la Suisse devra soumettre son premier rapport étatique au Comité CDPH. Peu de temps après, ce sera au tour des organisations non gouvernementales de personnes handicapées de présenter leur propre rapport.

### **Application méthodique de la LHand**

En 2014 – dix ans après l'entrée en vigueur de la LHand – il s'avère, non seulement à l'exemple des transports publics insuffisamment accessibles, que la loi n'est pas encore appliquée avec la rigueur nécessaire. Seulement: les personnes handicapées ont besoin que tous les acteurs suisses poursuivent leurs efforts afin d'éliminer les obstacles.

Le Conseil Égalité et AGILE.CH ont conçu ce message sous forme d'une action menée simultanément aux quatre coins de Suisse. Au cours d'un flash mob qui s'est déroulé le 10 octobre 2014 dans 8 villes, des centaines de personnes se sont immobilisées entre 17h10 et 17h14 dans des lieux centraux, en affichant le message «(En ce moment), je suis un obstacle. 10 ans de loi sur l'égalité pour les handicapés LHand» – une campagne de sensibilisation avec une touche d'humour. AGILE.CH a réalisé un film sur cette action qu'elle a mis en ligne sur YouTube.

Dans le cadre de cette action de jubilé, voici le constat qui ressort clairement des entretiens notamment avec des passantes et passants: l'égalité inscrite dans la loi ne sera réalisée que lorsque l'inclusion des personnes handicapées sera considérée comme une évidence et non plus comme un obstacle ou un simple facteur de coût.

### **Journée de l'égalité 2014**

Qu'il s'agisse de la LHand ou de la CDPH: «Des personnes en situation de handicap se sont engagées activement durant des années pour décrocher ces deux acquis», a dit Pierre Margot-Cattin, président du Conseil Égalité, lors de la Journée de l'égalité le 4 novembre 2014 à Berne. Et ce processus continue d'avoir besoin de personnes concernées qui soient politiquement intéressées et engagées. Car il s'agit de poursuivre le développement de la LHand et d'appliquer la CDPH à tous les niveaux.

Il est toutefois frappant de constater la rareté des personnes handicapées actives et visibles sur la scène politique suisse. Les quelque 90 personnes ayant pris part à la Journée de l'égalité appellent les décideurs de la politique et de l'administration à renforcer leur engagement en faveur de la participation politique et donc de l'inclusion des personnes handicapées. Parallèlement, le Conseil Égalité et AGILE.CH, initiateurs de l'événement, ont invité les participants à exercer l'intégralité de leurs droits civiques, à participer à la vie politique et à assumer des responsabilités sur le plan politique. Cet appel a été lancé fort de la conviction que grâce à cette manière de procéder et à l'action collective, l'égalité des personnes handicapées fera des progrès rapides et tangibles dans la vie quotidienne.

### **Chiffres-clé**

Séances Conseil Égalité Handicap	112 heures
Organisation et réalisation Journée de l'égalité 2014	165 heures
Temps investi dans le travail de base et la défense des intérêts	507 heures

## ► Transports publics, un sujet récurrent

12|13

**Une enquête réalisée par AGILE.CH le démontre: début 2014, seule la moitié des entreprises suisses de transports satisfaisaient aux exigences élémentaires de la loi sur l'égalité des personnes handicapées (LHand) concernant un réseau de transports publics adapté aux besoins des personnes handicapées de la vue et de l'ouïe. Et ce malgré la volonté des Suisses et de l'association faîtière AGILE.CH de disposer d'un réseau de TP performant.**

Le 9 février 2014, les votants suisses ont approuvé, par 62% des voix, le financement et l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Un OUI net qui est réjouissant. Mais c'est l'accessibilité qui fait la force des TP. Le réseau est à disposition de tous les usagers des TP, handicapés ou non, et de tous âges. AGILE.CH demande et promeut depuis des années l'accès à un réseau de TP pour tous.

L'issue positive de la votation populaire est aussi nette que l'attitude négative de nombreuses entreprises de transports face à la mise en œuvre effective des adaptations prescrites par loi pour un réseau de TP sans barrières. La LHand et son ordonnance font des prescriptions explicites en vue de garantir l'accessibilité du réseau de transports publics. Pour réaliser cet objectif, la LHand fixe des délais: début 2014 respectivement début 2024. Le premier délai, qui expirait dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, concernait l'adaptation des systèmes d'information à la clientèle et d'émission de billets. Le second délai, qui échoit vingt ans après l'entrée en vigueur de la loi, concerne les constructions, les installations et les véhicules.

### **Des entreprises de transports en retard**

Une enquête d'AGILE.CH auprès de quelque 112 entreprises de transports montre que début 2014, seule la moitié des 77 entreprises ayant répondu remplissaient les exigences de la LHand. Ce bilan intermédiaire peu flatteur reflète les vives réticences avec lesquelles bon nombre d'entreprises de transports réalisent les adaptations légalement prescrites. Cette obligation incombe notamment aux entreprises ferroviaires. D'ici à l'horizon 2024, elles sont dans l'obligation – en premier lieu les CFF – de rendre les infrastructures ferroviaires accessibles et aussi de respecter les règles en matière d'accessibilité lors de l'acquisition de matériel roulant.

Suite au considérable écho médiatique suscité par les résultats d'enquête et aux réactions de certaines entreprises critiquées, on peut espérer que les entreprises suisses de transports sont à présent tirées de leur léthargie et disposées à mettre le turbo sur l'accessibilité. AGILE.CH a en tout cas reçu des signaux en ce sens tout au long de l'année, également en sa qualité de support du Bureau Transports publics accessibles (TPA).

### **Défense des intérêts sur le plan politique pour des TP adaptés aux besoins des personnes handicapées et âgées**

Durant 17 ans, AGILE.CH fut membre du collectif responsable du Bureau TPA. Ce collectif et le Bureau TPA ont été dissous fin 2014 dans le cadre de la réorganisation de la faîtière Intégration Handicap.

Durant 26 ans, le Bureau TPA a exercé une influence décisive sur l'aménagement d'un réseau de TP accessible dans notre pays. Poignées, affichages généraux, profils d'exigences, hauteurs de quais, marches coulissantes, technique des planchers bas, aménagement des horaires, distributeurs de billets ou, de manière très générale, systèmes d'information à la clientèle: il n'y a probablement aucun domaine que nos spécialistes en TP n'ont pas durablement marqué pendant presque trois décennies. Parmi eux figurent également quelques acquis relevant typiquement des TP, comme certains éléments de commande à disposition de la clientèle dans les véhicules.

### **TP sans barrières, un enjeu central pour l'égalité des personnes handicapées**

La manière dont s'organisera et fonctionnera à l'avenir la défense politique et technique des intérêts dans le domaine des TP sera connue dès l'année prochaine. Pour les organisations du domaine du handicap, l'étendue de cet enjeu est incontestée. Les grandes entreprises ferroviaires envisagent notamment l'acquisition massive de matériel roulant qui marquera le système des transports du futur.

Les organisations de personnes handicapées sont unanimes: un système de transports publics sans barrières renforce l'inclusion des personnes handicapées. C'est pourquoi l'accessibilité des TP constitue un élément central de l'égalité et de l'égalité des chances pour les personnes en situation de handicap.

Un fait est certain: AGILE.CH continuera d'observer à la loupe non seulement les développements dans le domaine des TP mais aussi la mise en œuvre de la loi sur l'égalité des personnes handicapées. L'objectif d'un réseau de TP performant et accessible à tous, sans discrimination, reste actuel.

## ► Égalité, une thématique centrale

**Pendant plus d'une décennie, divers projets relatifs à l'assurance-invalidité ont marqué et dominé le travail médiatique et de relations publiques d'AGILE.CH. Tel n'était pas le cas en 2014 – et malgré cela, les responsables de la communication de la faïtière n'ont pas été à court de travail. L'année dernière, c'est la thématique de l'égalité dans toute sa diversité qui est arrivée en tête.**

Les 10 ans d'existence de la loi sur l'égalité des personnes handicapées, l'adhésion de la Suisse à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées et la libre accessibilité des transports publics: voilà trois thèmes parmi d'autres sur lesquels AGILE.CH et le Conseil Égalité Handicap ont travaillé collectivement et avec succès en 2014. Comme l'année précédente, les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat général, mais aussi les membres du Conseil Égalité et du comité d'AGILE.CH ont apporté leur soutien aux journalistes. Sur un total de 46 demandes de médias enregistrées, 32 concernaient des questions d'égalité des personnes handicapées. Les 14 demandes restantes de déclarations, d'interviews ou de renseignements dans le cadre de recherches plus étendues portaient sur des thèmes sociopolitiques. Quelques mots-clés: projet de recherche Ingeus de l'OFAS, intégration professionnelle, contribution d'assistance.



### **Connaissances spécialisées et empiriques internes partagées avec d'autres**

En 2014, AGILE.CH et le Conseil Égalité Handicap ont publié 11 communiqués, rédigés à chaque fois en langue allemande et française. Dans le cadre du nouveau concept de communication, AGILE.CH multiplie en outre l'utilisation des médias sociaux et fait désormais entendre sa voix par le biais de Facebook et de temps à autre aussi de Twitter. Les collaborateurs et collaboratrices de l'association faîtière disposent d'une foule de connaissances spécialisées et empiriques dans lesquelles ils puisent pour rédiger leurs articles dans la revue en ligne «agile – handicap et politique». Un fait réjouissant: des membres d'AGILE.CH mais aussi des organisations de branches apparentées reprennent de plus en plus souvent des articles publiés dans la revue pour leurs propres publications – bien entendu en citant les sources. Cela s'inscrit parfaitement dans notre vision des choses: il s'agit en effet de partager, et donc aussi de renforcer et d'enrichir des connaissances spécialisées et empiriques, et d'éviter les redondances.

Le fait que les collaboratrices et collaborateurs d'AGILE.CH, de même que les membres du Conseil Égalité, soient régulièrement sollicités comme auteurs/auteures ou conférenciers/conférencières nous réjouit tout autant. Nous communiquons avec plaisir et le faisons en fonction des groupes visés. Et c'est manifestement apprécié. Tout cela nous renforce dans notre objectif d'association faîtière et de défenseuse légitime des intérêts des personnes handicapées, qui vise à contribuer au façonnement durable de l'image des personnes handicapées dans la société et donc aussi de la politique du handicap.

### **Communication actuelle, fondée et sans barrières**

Un autre jalon indique que notre public apprécie la communication d'AGILE.CH ainsi que le choix des contenus élaborés et communiqués. En 2014, notre site Web a enregistré 1 000 visites ou plus de 2 500 clics par semaine. Un chiffre jamais atteint auparavant. Notre présence sobre sur Internet s'articule autour de trois axes: actualité, information fondée et absence de barrières. Il semblerait que la formule soit toujours payante.

Bien entendu, nous essayons de faire honneur à notre nouveau nom depuis 2014 – AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap. Pour la faïtière que nous sommes, cela implique une communication vélocité et transparente sur le plan national, un travail de mise en confiance, la promotion du réseautage et l'encouragement des rencontres. Une démarche qui vise à faire avancer l'égalité et l'égalité des chances des personnes handicapées.

#### **Chiffres-clé**

Communiqués	11
Contacts avec les journalistes	46
Visites de notre site Web	52 572
Consultation de pages sur notre site Web	131 813
Newsletters envoyées (en externe)	9
Lettres d'information envoyées (en interne)	4
Revue «agile – handicap et politique» publiée en ligne	4
Exposés/ateliers (colloques, formations continues, cours)	12

## ► 42 organisations membres + secrétariat général = AGILE.CH

18|19

**AGILE.CH s'appuie sur une large base de membres: 42 organisations au service de personnes présentant des types de handicaps les plus divers, dirigées par des personnes elles-mêmes concernées. L'association faitière œuvre en faveur de la participation et de l'inclusion des personnes handicapées dont elle représente les intérêts.**

En 2014, les champs d'activités d'AGILE.CH étaient semblables à ceux de l'année précédente. Le positionnement de l'entraide, l'égalité des personnes handicapées et l'ambition d'une société inclusive figuraient parmi les priorités. Il s'agit dans les grandes lignes des objectifs clés fixés par la «Stratégie à long terme 2011–2020», en vigueur pour

AGILE.CH depuis le 1.1.2011. Or fin 2014, le comité d'AGILE.CH a constaté que cette stratégie, appliquée depuis seulement quatre ans, ne répondait déjà plus entièrement aux circonstances actuelles; elle est conçue pour une période trop lointaine et formulée en des termes trop flous. C'est la raison pour laquelle le comité élaborera en 2015 une stratégie portant sur une période plus brève pour les années 2016–2020.

### **Des organes d'AGILE.CH motivés**

L'Assemblée des délégués du 26 avril 2014 a abordé, dans sa partie consacrée à la politique sociale, un thème dont l'actualité ne cesse de croître: personnes âgées et handicap. La partie statutaire était elle aussi assez chargée: réélection intégrale du comité, nomination d'un nouvel organe de révision et adoption de la nouvelle dénomination «AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap». En outre, l'Assemblée des délégués a opté pour l'adhésion d'AGILE.CH à la nouvelle faitière Intégration Handicap.

La Conférence des présidents et présidentes du 8 novembre 2014 était dédiée au thème «Politique nationale du handicap: à portée de main?». L'Assemblée a discuté d'un document développé par le secrétariat général qui formule les objectifs d'une politique nationale du handicap et en définit les exigences ainsi que les principes et contenus.

Des thèmes politiques étaient également à l'ordre du jour du Forum romand de politique sociale et de ses quatre manifestations proposées durant l'année 2014.

Le comité a organisé quatre séances et une retraite de deux jours. Parmi les thèmes importants sur lesquels il s'est penché figurent, entre autres, la révision des instruments de gestion Politique d'entreprise et Règlement de fonctionnement, le nouveau concept de communication, le nouveau concept du Conseil Égalité, la nouvelle Charte et la politique nationale du handicap.

### **Bases de l'association**

En 2014, AGILE.CH a poursuivi sa participation au «Groupe d'accompagnement art. 74» chargé de négocier avec l'Office fédéral des assurances sociales la «Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées» pour la période 2015–2018. Les négociations se sont soldées par un succès: AGILE.CH et ses neuf partenaires sous-traitants pourront continuer de bénéficier des prestations financières de la Confédération pour les quatre années à venir.

AGILE.CH en tant qu'association faîtière accorde une grande importance à l'entretien du dialogue avec les organisations membres et d'autres organisations du milieu du handicap. Dans cet esprit, les membres du comité et de la direction ont assisté, en 2014, aux Assemblées de délégués de 14 organisations membres et de cinq organisations amies. AGILE.CH a envoyé quatre lettres d'information aux organisations membres pour les informer des affaires en cours et de thèmes d'actualité, ainsi que neuf newsletters électroniques aux quelque 6000 abonné-e-s.

## ► Une année difficile

20|21

**En 2014, le secrétariat général d'AGILE.CH s'est vu confronté à de nombreuses tâches exigeantes. De plus, un problème récurrent de manque de ressources en personnel est venu alourdir son cahier des charges.**

Déjà l'année précédente, il est apparu que le secrétariat général en tant que «fournisseur de prestations» fonctionne de plus en plus comme une plateforme d'informations. «Pouvez-vous me fournir une définition qui clarifie la différence entre «intégration» et «inclusion»?», «Ma taille n'est que d'1 mètre 48. C'est normal ou anormal?», «Mon amie est en train de perdre la vue. Comment puis-je la soutenir et lui redonner des perspectives d'avenir?» Ces questions donnent un aperçu de la large palette de sujets qui préoccupent les gens.

### **Garantir le fonctionnement**

En 2014, AGILE.CH a négocié avec l'Office fédéral des assurances sociales les conditions relatives au nouveau contrat de prestations pour la période 2015–2018. Le résultat est satisfaisant: l'OFAS versera le même montant que la période précédente. Mais suite à la suppression du «bonus handicapés» – une aide accordée jusqu'à présent par l'OFAS en cas d'embauche de personnes handicapées – AGILE.CH perd désormais près de CHF 70 000 par année. Des sous-contrats ont été signés avec les neuf organisations membres APhS, avanti donne, Behindertenforum Basel, CHIP, Equilibrium, IVB, ASH, ASNF et AFS. Une autre tâche importante durant l'année 2014 a résidé dans l'encadrement et le controlling liés à ces partenariats.

Un éventail d'instruments de gestion conçu de façon aussi optimale que possible assure un fonctionnement impeccable. Fort de ce constat, le secrétariat général a révisé la politique d'entreprise, le Règlement de fonctionnement et ses trois annexes qui sont le diagramme des fonctions, le Règlement sur les droits de signature et les Directives concernant la politique de placement, ainsi que le Règlement sur les défraiements.

Il a en outre entamé la révision de la Charte; le texte rédigé par un groupe de travail sera soumis à l'Assemblée des délégués 2015 pour adoption.

Les changements de personnel offrent toujours l'opportunité de retoucher l'organisation afin de l'améliorer. Ainsi, le départ d'un collaborateur de longue date a permis de redistribuer les pourcentages de poste dégagés. L'assistante de la direction dispose désormais d'un poste de 70 pour cent (auparavant 50), la collaboratrice commerciale d'un poste de 40 pour cent (auparavant 25). Les 40 pour cent restants ont servi à créer un poste de traductrice allemand-français. Avec 5,5 équivalents plein-temps, les effectifs globaux d'AGILE.CH sont relativement modestes. Bien que distribués et utilisés de la meilleure manière possible, ils n'ont pu éviter, en 2014, des pénuries répétées de personnel. La cause réside dans le fait qu'AGILE.CH occupe exclusivement des collaboratrices et collaborateurs handicapés ou ayant un rapport étroit au handicap. Or, cette politique du personnel nécessite que l'on accepte davantage d'absences pour cause de maladie.

### «Décidons ensemble!»

Fin avril 2014, l'Assemblée des délégués a suivi la proposition du comité et décidé de changer la dénomination de l'association en «AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap». Les modifications de l'identité d'entreprise et de l'identité visuelle ont été réalisées au cours de l'année. Parallèlement, l'utilisation du nouveau slogan «Décidons ensemble!» a été rendue systématique depuis lors.

### Chiffres-clé

Nombre de collaborateurs/-trices travaillant à temps partiel	9
Total de l'équivalent plein-temps	5,5
Nombre de collaborateurs/-trices travaillant à l'heure	3
Total des heures effectuées par ces collaborateurs/-trices	432
Total des heures effectuées durant l'année	9 940

## ► Recherche de fonds: une nécessité semée d'embûches

22|23

**Deux fois par an, AGILE.CH envoie des lettres d'appel aux dons à quelque 78000 donatrices et donateurs potentiels dans toute la Suisse. Or, le constat est le même pour toutes les organisations à but non lucratif: il est difficile de s'imposer sur un marché des dons âprement disputé. Les versements sont en recul.**

En 2014, AGILE.CH a reçu CHF 148490.90 de dons au total. Ce montant affiche une baisse encore plus drastique que l'année précédente. En 2014, le mailing du printemps a rapporté un peu plus de CHF 40000 (2013: CHF 112 784.05), celui de l'automne près de CHF 70 000 jusqu'à la fin de l'année (2013: CHF 68 818.83). Le mode d'envoi avait été changé par rapport à l'année précédente: quelque 26'000 donatrices et donateurs ont été sollicités au printemps (2013: 52 000) et 52 677 en automne (2013: 26 000).

Les deux mailings ont été effectués selon le nouveau principe: la lettre, dont le texte était illustré par une photo et en automne par un graphique, ne contenait plus de gadget sous forme de cartes de vœux comme auparavant, mais une loupe au format de carte de crédit.

### **Pannes...**

L'envoi du printemps était placé sous une mauvaise étoile. D'une part, la qualité des adresses fournies à AGILE.CH par une entreprise externe s'est avérée calamiteuse. Le taux de renvois s'est situé vers 25%, ce qui est inacceptable. C'est pourquoi AGILE.CH travaillera avec une nouvelle partenaire l'année prochaine. D'autre part, près de 2 000 lettres, de surcroît précisément celles destinées à nos donatrices et donateurs les plus fi-

dèles, n'ont pas été adressées et ne sont donc pas parties. AGILE.CH a certes touché une indemnisation suite à ces deux erreurs, mais celle-ci n'a pas compensé les dons perdus.

L'envoi effectué en automne s'est déroulé sans panne. Or malgré cela, le volume des dons est inférieur aux attentes.

Vu la situation, AGILE.CH devra trouver de nouvelles voies en 2015. Elle a déjà mené une première réflexion à ce propos. À l'avenir, les lettres d'appel aux dons ne contiendront plus de gadgets mais un bulletin qui informe les donatrices et donateurs sur AGILE.CH et ses activités.

### **...et bonnes nouvelles**

Il est positif de constater que les dons récoltés en-dehors des campagnes de collecte dépassent largement les prévisions. Budgétisés à seulement CHF 5 000, ces dons totalisent CHF 39 233.85. Ce succès est dû à divers facteurs: d'une part, AGILE.CH a renforcé sa présence dans l'espace public en 2014 grâce à son travail médiatique et de communication ciblé, ce qui est tout à fait susceptible de générer des dons. D'autre part, ses demandes de soutien adressées à des fondations ont porté leurs fruits.

AGILE.CH tient à remercier cordialement tous ceux et toutes celles qui, en 2014, l'ont soutenue par leurs dons, quelle qu'en soit l'étendue. Nous espérons pouvoir continuer à bénéficier de votre soutien!

### **Chiffres-clé**

Nombre de lettres d'appel aux dons envoyées en 2014	78 677
Nombre de dons en 2014	2 658
Taux de remontées	3,38%
Rendement des lettres d'appel aux dons 2014	CHF 109 257.05
Dons individuels de fondations et de particuliers en 2014	CHF 39 233.85



## ► Chiffres rouges

24|25

**En 2014, AGILE.CH se retrouve, pour la première fois depuis des années, avec un bilan déficitaire. Les comptes 2014 sont bouclés sur un déficit de CHF 103 853.48.**

La conscience des coûts dont font preuve les collaborateurs et collaboratrices du secrétariat général et la prudence avec laquelle le budget 2014 a été établi n'ont pas suffi: les comptes d'AGILE.CH sont insatisfaisants.

### **Moins de produit**

La diminution du produit est notamment imputable à une cause qui était difficile voire impossible à pronostiquer. Les deux collectes de dons d'AGILE.CH n'ont pas été aussi fructueuses qu'espéré. La situation devrait s'améliorer dans les années à venir grâce à la mise en place d'un nouveau concept de recherche de fonds.

### **Hausse des dépenses liées aux charges héritées du passé**

En 2014, AGILE.CH a dû faire face à deux surprises désagréables non seulement du côté des recettes mais aussi des dépenses. D'une part, la panne du serveur, acquis seulement en l'automne 2012, a généré d'importants coûts imprévisibles; d'autre part, il s'est avéré que les avoirs de vacances et d'heures supplémentaires des collaborateurs et collaboratrices d'AGILE.CH n'avaient jusqu'à présent jamais été enregistrés de façon transitoire. Cela a été fait pour la première fois en 2014; or ce montant de CHF 49 500.00 pèse sur les comptes.

### Coup d'œil sur l'avenir

Malgré les dépenses supérieures, AGILE.CH dispose encore de solides réserves. Celles-ci sont d'autant plus précieuses qu'il faut s'attendre, ces prochaines années, à une hausse des dépenses et à une baisse des recettes. Les dépenses devraient augmenter dans des domaines comme la communication et les charges salariales; quant aux recettes, il faut s'attendre à une diminution entre autres du fait que l'OFAS ne versera plus de bonus handicapés à compter de 2016.

C'est pourquoi AGILE.CH doit poursuivre ses efforts pour rechercher des sources de financement à la fois nouvelles et différentes.

### Principes comptables et système de contrôle interne

La comptabilité d'AGILE.CH se base sur les recommandations spécialisées de Swiss GAAP RPC (RPC fondamentales et RPC 21).

Par ailleurs, l'analyse des risques, les mesures de contrôle interne (SCI) et les activités sont adaptées à la taille, aux structures et à l'organisation d'AGILE.CH. AGILE.CH travaille avec des instruments tels que la gestion stratégique de la qualité, la planification stratégique, la planification pluriannuelle et annuelle, la planification financière, le budget et le contrôle budgétaire, la comptabilité analytique, ainsi que l'établissement de rapports réguliers à l'intention du comité.

#### Chiffres-clé

Produit 2014	CHF	1 054 270.10
Résultats financiers 2014	CHF	7 152.86
Charges 2014	CHF	-1 165 628.24
Résultat annuel 2014	CHF	-103 853.48

## ► Bilan

	31 déc. 2014 en CHF	31 déc. 2013 en CHF
<b>Actifs</b>		
Liquidités (caisse, comptes postaux et bancaires) <sup>1</sup>	836 951.02	747 308.85
Créances (y c. avoirs de l'impôt anticipé) <sup>2</sup>	11 076.20	3 087.05
Régularisation des actifs	27 127.40	18 880.76
<b>Fonds de roulement</b>	<b>875 154.62</b>	<b>769 276.66</b>
Titres (valeur courante)	0.00	101 350.00
Obligations (valeur courante)	500 000.00	500 000.00
<b>Placements financiers</b> <sup>3</sup>	<b>500 000.00</b>	<b>601 350.00</b>
Mobilier et équipement	3 257.10	6 514.20
Machines de bureau, informatique	11 416.30	18 346.45
<b>Capitaux immobilisés</b> <sup>4</sup>	<b>14 673.40</b>	<b>24 860.65</b>
<b>Total actifs</b>	<b>1 389 828.02</b>	<b>1 395 487.31</b>
<b>Passifs</b>		
Dettes	-59 893.20	-9 941.46
Provisions à court terme	-927.85	-2 550.20
Régularisation des passifs	-52 203.20	-2 338.40
<b>Total des dettes à court terme</b>	<b>-113 024.25</b>	<b>-14 830.06</b>
Fonds formation	-46 724.25	-46 724.25
<b>Total des fonds affectés</b>	<b>-46 724.25</b>	<b>-46 724.25</b>
Fonds secrétariat général <sup>5</sup>	-155 434.06	-259 287.54
Fonds projets	-511 690.96	-511 690.96
<b>Fonds libres</b>	<b>-667 125.02</b>	<b>-770 978.50</b>
Capital libre généré au 31.12 de l'année précédente	-562 954.50	-562 954.50
Bénéfices/pertes de l'exercice	0.00	0.00
<b>Total du capital libre généré</b>	<b>-562 954.50</b>	<b>-562 954.50</b>
<b>Total du capital de l'organisation</b>	<b>-1 230 079.52</b>	<b>-1 333 933.00</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>-1 389 828.02</b>	<b>-1 395 487.31</b>

<sup>1</sup> Liquidités: caisse, comptes postaux et bancaires

<sup>2</sup> Créances: avoirs auprès de l'Administration fédérale des contributions concernant l'impôt anticipé récupérable, CM AVS, CM LAA

<sup>3</sup> Placements financiers: titres et obligations à leur valeur courante lors de la clôture du bilan

<sup>4</sup> Capitaux immobilisés: inscrits au bilan au prix d'achat, après soustraction de l'amortissement. Limite d'activation: CHF 5000. L'amortissement est linéaire tout au long de la période estimée d'utilisation.

<sup>5</sup> Fonds secrétariat général: pour le financement d'acquisitions extraordinaires et de l'augmentation transitoire de postes. État au 1.1.2014: CHF 259 287.54. Attribution: CHF 103 853.48.

État au 31.12.2014: CHF 155 434.06

## ► Résultat de l'exercice comptable

	1 janv. – 31 déc. 2013 en CHF	1 janv. – 31 déc. 2014 en CHF
<b>Produits</b>		
Cotisations des membres <sup>6</sup>	59 392.00	58 407.00
Contributions provenant du contrat de prestations avec l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS)	815 714.00	790 170.00
Contributions du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) <sup>8</sup>	22 000.00	18 000.00
Recettes provenant de prestations et de projets <sup>9</sup>	7 723.20	102 599.65
Recettes provenant de collectes <sup>10</sup>	109 257.05	201 191.08
Dons divers	39 233.85	10 280.15
Autres produits	950.00	1 050.00
<b>Total des produits</b>	<b>1 054 270.10</b>	<b>1 181 697.88</b>
<b>Charges</b>		
Communication	-10 710.76	-7 629.95
Politique sociale	-2 176.90	-2 973.15
Prestations de base promotion de l'entraide	-6 485.20	-6 091.40
Projets égalité et transports accessibles	-65 227.80	-54 448.50
<b>Total prestations et projets<sup>11</sup></b>	<b>-84 600.66</b>	<b>-71 143.00</b>
<b>Recherche de fonds</b>	<b>-124 092.55</b>	<b>-121 733.89</b>
<b>Frais de personnel<sup>12</sup></b>	<b>-799 831.51</b>	<b>-818 597.81</b>
Locaux	-49 989.25	-49 360.25
Acquisitions, entretien, réparations	-24 800.04	-14 410.60
Assurances, émoluments, taxes	-2 552.50	-2 273.20
Énergie et recyclage	-1 197.15	-1 251.15

<sup>6</sup> Cotisations des membres: cotisations annuelles ordinaires des membres actifs et solidaires

<sup>7</sup> Contributions OFAS: total CHF 1 401 836.00. Redistribution à 9 organisations: CHF 586 122.00.

<sup>8</sup> Contribution régulière à AGILE.CH: CHF 744 046.00. Bonus pour l'embauche de personnel handicapé: CHF 71 668.00. Total des contributions à AGILE.CH: CHF 815 714.00

<sup>9</sup> Contributions du BFEH: CHF 12 500.00 pour la Journée de l'égalité 2014, CHF 9 500.00 pour le flash mob d'octobre 2014

<sup>10</sup> Recettes provenant de collectes: cours, exposés, mandats d'enseignement, indemnités de séance

<sup>11</sup> Recettes provenant de collectes: produit de deux campagnes de collecte de fonds auprès d'un public cible CHF 109 257.05.

<sup>12</sup> Dépenses liées aux prestations et projets: décrites dans les chapitres correspondants du rapport annuel.

<sup>12</sup> Frais de personnel: salaires, honoraires, défraiements, frais divers

Matériel de bureau, littérature, téléphone, frais de ports, comptabilité	-44 626.73	-41 771.65
<b>Total des charges administratives</b>	<b>-123 165.67</b>	<b>-109 066.85</b>
<b>Charges de l'association</b> <sup>13</sup>	<b>-23 750.60</b>	<b>-18 773.20</b>
<b>Amortissement</b>	<b>-10 187.25</b>	<b>-10 187.25</b>
<b>Total des frais d'exploitation</b>	<b>-1 165 628.24</b>	<b>-1 149 502.00</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-111 358.14</b>	<b>32 195.88</b>
Produit financier	9 080.24	9 623.29
Charges financières	-1 927.38	-2 240.90
<b>Résultat financier</b> <sup>14</sup>	<b>7 152.86</b>	<b>7 382.39</b>
<b>Produit extraordinaire</b> <sup>15</sup>	<b>351.80</b>	<b>107.35</b>
<b>Résultat annuel avant attributions</b>	<b>-103 853.48</b>	<b>39 685.62</b>
Attribution aux fonds libres	0.00	-39 685.62
Prélèvement de fonds libres <sup>16</sup>	103 853.48	0.00
<b>Résultat annuel après attributions</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

## Mouvements de fonds 2014

	2014 Attribution	2014 Utilisation	2013 Attribution	2013 Utilisation
Fonds formation	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds secrétariat général	0.00	103 853.48 <sup>17</sup>	39 685.62	0.00
Fonds projets	0.00	0.00	0.00	0.00

<sup>13</sup> Charges de l'association: le président et les membres du comité travaillent à titre bénévole; AGILE.CH ne rembourse que leurs frais non pris en charge par les organisations membres. Total des frais versés au comité: CHF 1 108.80.

<sup>14</sup> Résultat financier: a baissé en raison de la réduction des intérêts; les dépenses liées aux frais bancaires ont diminué.

<sup>15</sup> Produit extraordinaire: remboursement de la taxe sur le CO2.

<sup>16</sup> Cf. bilan, note 5)

<sup>17</sup> Utilisé afin de couvrir la perte annuelle

## ► Rapport de Révision

### **Rapport de l'Organe de révision sur le contrôle restreint à l'intention de l'Assemblée des délégués d'AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap 3008 Berne**

En qualité d'Organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, calcul de la variation du capital et annexe au compte de résultat) de l'association AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Conformément aux directives de Swiss GAAP RPC 21, les indica-

tions faites dans le Rapport de performance ne sont pas soumises au devoir de vérification ordinaire de l'Organe de révision. Le contrôle restreint des indications se rapportant à l'année précédente a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 12 février 2014, celui-ci a émis une appréciation non modifiée du contrôle.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément à Swiss GAAP RPC 21 et aux dispositions légales incombe au Comité, alors que notre mission consiste à vérifier et à évaluer ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôles analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'organisation contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de

contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas l'objet de notre vérification.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous amenant à conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image vraiment fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les directives de Swiss GAAP RPC 21 et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Par ailleurs, nous attestons que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 12 du Règlement relatif au label de qualité ZEWO, sont respectées.

# FIDURIA

**FIDURIA SA**



**Patrick Glauser**  
**Expert-réviseur agréé**  
**(Réviseur responsable)**



**Sibylle Müller**  
**Révisseuse agréée**

Berne, le 7 mars 2015

## ► Intégrée dans un réseau

**AGILE.CH s'inscrit dans un vaste réseau. Grâce à ces opportunités de réseautage, la faitière est en mesure de défendre les intérêts de ses organisations membres et des personnes handicapées de manière ciblée et efficace.**

Dans le cadre de ses prestations et offres, AGILE.CH entretient une étroite collaboration avec bon nombre d'organisations de personnes handicapées, d'associations et de bureaux spécialisés, d'institutions, de Hautes écoles, de partis et d'organisations politiques.

En 2014, AGILE.CH 2014 s'est engagée comme membre ou partenaire auprès des directions et organisations suivantes:

- Conférence des organisations faitières de l'aide privée aux personnes handicapées (DOK): AGILE.CH siégeait au Bureau de la DOK, était membre de la Conférence de la DOK, dirigeait le Groupe de travail AI et participait aux travaux des Groupes de travail réforme de la prévoyance vieillesse et contribution d'assistance.
- Groupe de travail Journée internationale des personnes handicapées: AGILE.CH était membre du groupe de travail.
- Projet «Osiris» d'Intégration Handicap: AGILE.CH était représentée par une personne siégeant resp. au comité de pilotage et au sein de l'équipe de projet.
- Intégration Handicap: AGILE.CH dispose d'un siège au comité.
- Organisme responsable TPA: AGILE.CH faisait partie du collectif de soutien du Bureau suisse Transports publics accessibles (TPA).



- ▶ Profil – Travail & Handicap: AGILE.CH disposait d'un siège au conseil de fondation.
- ▶ Mobility International Schweiz (MIS): AGILE.CH était représentée au sein du comité.
- ▶ Journée des malades: AGILE.CH était membre du comité central.
- ▶ Commission fédérale AVS/AI et sous-commission AI: AGILE.CH disposait d'un siège dans chacun des deux organes.
- ▶ Groupe d'accompagnement art. 74 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): AGILE.CH était membre du groupe d'accompagnement.

Par ailleurs, AGILE.CH travaille en réseau avec les instances et organisations suivantes, sans pour autant collaborer régulièrement avec elles:

- ▶ Fédération suisse de consultation en moyens auxiliaires pour personnes handicapées et âgées (FSCMA)
- ▶ Fondation pour un environnement bâti adapté
- ▶ Fédération suisse pour la formation continue (FSEA)
- ▶ Humanrights.ch
- ▶ Disabled People's International

## ► Organisations membres

AGILE.CH réunit sous son toit 29 membres actifs et 13 membres solidaires:

### **Membres actifs**

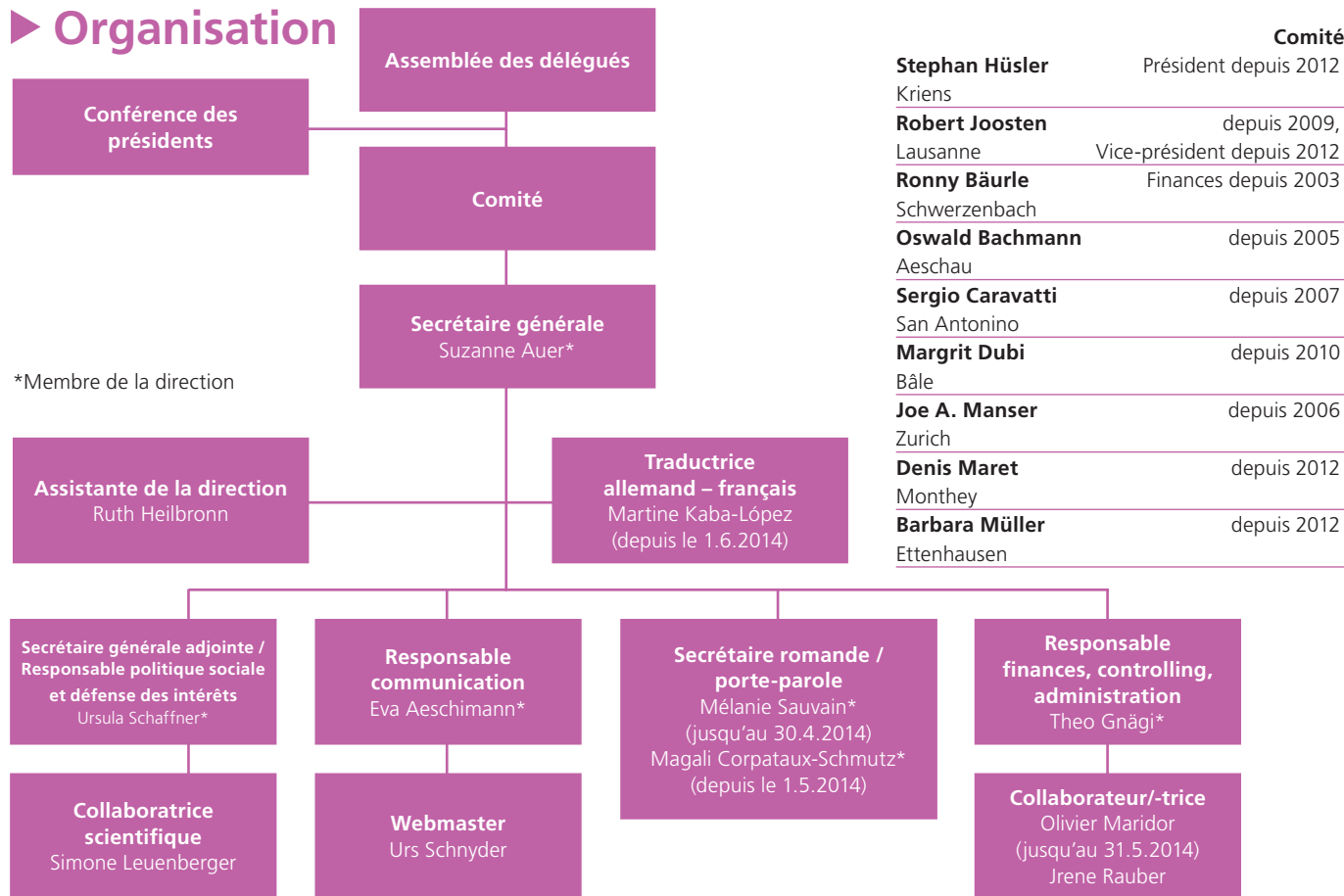
- APhS – Aide suisse contre la peur et la panique, [www.aphs.ch](http://www.aphs.ch)
- ASRIM – Association de la Suisse Romande et Italienne contre les Myopathies, [www.asrim.ch](http://www.asrim.ch)
- avanti donne – Point de contact pour femmes et jeunes filles handicapées, [www.avantidonne.ch](http://www.avantidonne.ch)
- Behindertenforum – Dachorganisation der Behinderten-Selbsthilfe in der Region Basel, [www.behindertenforum.ch](http://www.behindertenforum.ch)
- CAB – Action Caritas Suisse des Aveugles, [www.cab-org.ch](http://www.cab-org.ch)
- CHIP – Schweizerische Interessengemeinschaft für Phenylketonurie und andere mit Eiweisseinschränkung behandelte Stoffwechselstörungen, [www.chip-pku.ch](http://www.chip-pku.ch)
- ELA Suisse – Association européenne contre les leucodystrophies, [www.ela-asso.ch](http://www.ela-asso.ch)
- Equilibrium – Verein zur Bewältigung von Depressionen, [www.depressionen.ch](http://www.depressionen.ch)
- FRAGILE Suisse – Association suisse pour les traumatisés crânio-cérébraux, [www.fragile.ch](http://www.fragile.ch)
- FTIA – Federazione Ticinese Integrazione Andicap, [www.ftia.ch](http://www.ftia.ch)

- ▶ GRAAP – Association Groupe d'accueil et d'action psychiatrique, [www.association.graap.ch](http://www.association.graap.ch)
  - ▶ HiKi – Association d'aide aux enfants traumatisés crânio-cérébraux, [www.hiki.ch](http://www.hiki.ch)
  - ▶ Invalidenverein Winterthur
  - ▶ InvaSupport – Genossenschaft für günstige Hilfsmittel für Sehbehinderte, [www.blind.ch](http://www.blind.ch)
  - ▶ IVB – Behindertenselbsthilfe beider Basel, [www.ivb.ch](http://www.ivb.ch)
  - ▶ PINOCCHIO – Kontaktstelle für Eltern mit Kindern ohne Finger/Hand/Arm, [www.pinocchio.ch](http://www.pinocchio.ch)
- 
- ▶ USA/SBb – Union suisse des aveugles, [www.blind.ch](http://www.blind.ch)
  - ▶ FSA/SBV – Fédération suisse des aveugles et malvoyants, [www.sbv-fsa.ch](http://www.sbv-fsa.ch)
  - ▶ Association suisse pour les maladies musculaires, [www.muskelgesellschaft.ch](http://www.muskelgesellschaft.ch)
  - ▶ FSS/SGB – Fédération suisse des sourds, [www.sgb-fss.ch](http://www.sgb-fss.ch)
  - ▶ ASH/SHG – Association suisse des hémophiles, [www.shg.ch](http://www.shg.ch)
  - ▶ SSNA/SNaG – Société Suisse de Narcolepsie, [www.narcolepsy.ch](http://www.narcolepsy.ch)
  - ▶ ASNF/SNFV – Association suisse de neurofibromatose, [www.neurofibromatose.ch](http://www.neurofibromatose.ch)
  - ▶ ASPr/SVG – Association Suisse des Paralysés, [www.aspr-svg.ch](http://www.aspr-svg.ch)
  - ▶ ASOI/SVOI – Association Suisse de l'Ostéogenèse Imparfaite, [www.svoi-asoi.ch](http://www.svoi-asoi.ch)
- 
- ▶ Thurgauische Invalidenvereinigung
  - ▶ VASK Suisse – Association faïtière des proches des malades psychiques, [www.vask.ch](http://www.vask.ch)
  - ▶ visoparents schweiz – Association suisse des parents d'enfants aveugles, malvoyants et polyhandicapés, [www.visoparents.ch](http://www.visoparents.ch)
  - ▶ APPT/VKM – Association suisse des personnes de petite taille, [www.kleinwuchs.ch](http://www.kleinwuchs.ch)

## **Membres solidaires**

- ▶ aCHaf – Association Suisse de l’Ataxie de Friedreich, [www.achaf.org](http://www.achaf.org)
  - ▶ aphasie suisse – Association de personnes aphasiques, de leurs proches et de professionnels, [www.aphasie.org](http://www.aphasie.org)
  - ▶ Association Sensival (Fédérer l’entreprise au service de l’autisme), [www.sensival.org](http://www.sensival.org)
  - ▶ Bandar – Coopérative pour l’intégration des handicapés, [www.bandar.ch](http://www.bandar.ch)
  - ▶ Cerebral – Association Cerebral Suisse, [www.vereinigung-cerebral.ch](http://www.vereinigung-cerebral.ch)
  - ▶ FéGAPH – Fédération Genevoise des Associations de Personnes Handicapées et de leurs proches, [www.facebook.com/fegaph](https://www.facebook.com/fegaph)
  - ▶ insieme Zürcher Oberland, [www.insiemezo.ch](http://www.insiemezo.ch)
- 
- ▶ pro audito suisse – Organisation pour personnes malentendantes, [www.pro-audio.ch](http://www.pro-audio.ch)
  - ▶ Bureau de conseils juridiques UP pour les victimes d’accidents et les patients, [www.rechtsberatung-up.ch](http://www.rechtsberatung-up.ch)
  - ▶ Retina Suisse – Association d’entraide de personnes affectées de rétinite pigmentaire, de dégénérescence de la macula, du syndrome d’Usher et d’autres maladies dégénératives de la rétine, [www.retina.ch](http://www.retina.ch)
  - ▶ Association suisse de la maladie de Parkinson, [www.parkinson.ch](http://www.parkinson.ch)
  - ▶ ASMCC/SMCCV – Association suisse de la maladie de Crohn et de la colite ulcéreuse, [www.smccv.ch](http://www.smccv.ch)
  - ▶ touché.ch, [www.schleudertraumaverband.ch](http://www.schleudertraumaverband.ch)

## ► Organisation



\*Membre de la direction

### Comité

<b>Stephan Hüslér</b> Kriens	Président depuis 2012
<b>Robert Joosten</b> Lausanne	depuis 2009, Vice-président depuis 2012
<b>Ronny Bäurlé</b> Schwerzenbach	Finances depuis 2003
<b>Oswald Bachmann</b> Aeschau	depuis 2005
<b>Sergio Caravatti</b> San Antonio	depuis 2007
<b>Margrit Dubi</b> Bâle	depuis 2010
<b>Joe A. Manser</b> Zurich	depuis 2006
<b>Denis Maret</b> Monthey	depuis 2012
<b>Barbara Müller</b> Ettenhausen	depuis 2012

## ► Impressum

AGILE.CH Les organisations de personnes avec handicap  
Effingerstrasse 55  
3008 Berne

T 031 390 39 39  
F 031 390 39 35  
info@agile.ch  
www.agile.ch  
PC 30-16945-0

Une version électronique accessible du rapport annuel est disponible sur [www.agile.ch](http://www.agile.ch).





